

PRIX DE DEAUVILLE

4ème(P/ 4892), — 09/06/2024 14h45, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON (3,2)

7.200 (3.600, 1.440, 1.080, 720, 360)

12.600 (6.300, 2.520, 1.890, 1.260, 630) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible) pour chevaux de 3 ans

10.440 (5.220, 2.088, 1.566, 1.044, 522) - Allocation + Prime Propriétaire (si éligible) pour chevaux de 4 ans et plus

ARRIVEE OFFICIELLE: 7 Engagés. 6 Partants Définitifs. 1 Non-Partant.

Temps du 1er : 1. 6. 3 (Redk : 1. 0. 2)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +055,+085

Décisions des commissaires

kg La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d' une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires, après avoir entendu Mme Emilie MAUBERQUEZ, la représentante de l'entraîneur François BORDERIEUX, ont sanctionné celui-ci par une amende (pour chaque pouliche), de 100 euros pour avoir présenté les pouliches YANA CHOPE et HYNNDAAH en retard au public avant la course. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Sébastien JOUSSELIN en ses explications, lui ont indiqué que la jument VIENETTA sera interdite de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ. La jument ALITA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs Propriétaire	Entraîneur	Jockey	Poids	Gain Prim.	Prim. Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs
--------------	--------------	--------------------	-----------------------	------------	--------	-------	------------	--------------	---------------	---------	----------

